

Visite du Centre « Educatif » Fermé de Pionsat par le Barreau du Puy de Dôme et les élu.e.s

**Beaucoup « de points en cours »
sauf pour l'éducatif et le budget !**

Le 16 janvier 2025, le barreau du Puy de Dôme a rendu public son rapport de visite effectué le 25 octobre 2024 et organisé conjointement avec Madame Pires-Beaune députée de la circonscription de Riom et de Madame Canales sénatrice du Puy-de-Dôme (Pour lire le rapport de visite : <https://www.barreau63.fr/wp-content/uploads/2025/01/CENTRE-EDUCATIF-FERME.pdf>).

Cette « 5ème » visite survient après une longue séquence où cet établissement a connu une suspension d'activité. De plus, les dysfonctionnements de cette structure sont réguliers depuis son ouverture. Mais pour des raisons politiques et d'affichage, le centre fermé reste ouvert malgré tout.

Le SNPES-PJJ/FSU Auvergne a constamment alerté depuis l'ouverture de cet établissement sur l'état préoccupant de ce centre fermé et l'impact que cela pouvait avoir concernant la prise en charge des enfants (<https://snpespjj.fsu.fr/communique-de-la-section-auvergne-du-snpes-pjj-fsu-concernant-la-situation-du-cef-pionsat/>).

Concernant plus particulièrement le contenu du rapport de visite, il est à noter que face aux multiples demandes de renseignements ou questions, l'expression la plus usitée de la part de la direction du Centre Fermé est « en cours » !!!

- « En cours » concernant la question des nombreux projets que cet établissement dit vouloir mettre en place à chacune des visites sans que cela n'aboutisse clairement,
- « En cours » la question de l'habilitation de cet établissement : déjà en 2022 la Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté avait demandé son renouvellement en urgence. Le Centre Fermé n'a de fait, aucune habilitation et ce depuis 14 ans. Est-ce que dans cette situation le centre fermé peut accueillir des enfants ?
- « En cours » la question de l'aménagement des locaux, alors que les visiteurs constatent un « désordre certain » et une absence de résolution de ce problème déjà relevé par les précédentes visites.

SNPES
PJJ
FSU



snpespjjauvergne@mailo.com



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100069983794715>



https://youtube.com/@ouiauparidel_education3262



SNPESPJJ.FSU.FR

SNPES
PJJ
FSU
AUVERGNE



snpespjjauvergne@mailo.com



01 42 60 11 49



<https://www.facebook.com/profile.php?id=100069983794715>



<https://youtube.com/@ouiauparideleducation3262>



SNPESPJJ.FSU.FR

De ce rapport, il ressort que le centre fermé est maintenu ouvert par les différentes autorités malgré l'absence de renouvellement de l'arrêté d'habilitation depuis 14 ans. Ce qui est incroyable, car les établissements socio-éducatifs ont obligation d'avoir une habilitation pour pouvoir accueillir du public.

Que malgré une dotation de financement accordée annuellement de 2 313 22,78 €, les locaux sont inadaptés, non aménagés et non entretenus correctement.

Par ailleurs, le poste d'enseignant n'est pas pourvu (peut-être encore un recrutement « en cours » ?). Et qu'à ce jour, **de nombreuses préconisations du CGLPL sont non suivies d'effets** (notamment : livret d'accueil, registre des incidents, registre L331-2 CASF, règlement intérieur, contacts avec la famille/l'extérieur, qualification et formation des personnels...). A ce jour, il existe un doute sur le nombre de personnel de cet établissement ayant un diplôme ou un titre professionnel dans le domaine de l'éducation et du social.

Pour le SNPES-PJJ/FSU Auvergne, **il est inadmissible de maintenir ouvert un établissement accueillant des mineur.e.s en difficulté dans de telles conditions**. Nous demandons sa fermeture et la mise à disposition de ses financements pour les services éducatifs de la PJJ Auvergne afin de pouvoir :

- Fournir des locaux dignes aux services de milieu ouvert PJJ de l'Allier,
- Faire les réparations nécessaires pour le foyer de Clermont-Ferrand et donner les moyens pour la mission d'Hébergement Diversifié,
- Mettre en place un atelier dans des locaux adaptés pour l'UEAJ Clermont-Ferrand Auvergne,
- Améliorer les budgets de fonctionnement des services PJJ et du Secteur Associatif Habilité qui sont menacés par les coupes budgétaires,
- Permettre les recrutements nécessaires.

A trop vouloir maintenir des structures d'enfermement qui dysfonctionnent pour des raisons idéologiques et politiques, c'est la cause de l'éducation pour toutes et tous que l'on discrédite. **Il est temps de mettre fin à cette gabegie et de donner les moyens aux professionnels de l'éducation du secteur public et de l'associatif habilité pour faire un travail de qualité.**

